



Fin des contrats pour élections syndicales

Par Anonyme86

Bonjour,

L'entreprise où je travaille actuellement doit élire les délégués syndicaux (le 2 novembre). Il se trouve que tous les CDD qui sont en repos le jour des élections voient leurs contrats s'annuler. Dans mon cas je devais être sur des contrats à la journée après les élections donc les 3, 4 et 5. Je ne suis pas seul dans ce cas, d'autres collègues voient leurs vacances être annulées avec pour seul motif "c'est à cause des élections". Personne n'a d'informations, nos responsables ne comprennent pas non plus et n'ont pas d'information.

Merci pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

Les délégués syndicaux ne sont pas des élus du personnel, mais des salariés désignés par un syndicat.

voient leurs contrats s'annuler

Les contrats ont une date de fin et c'est tout. Ils ne sont pas "annulables".